



# Foire aux questions

## Les questions liées aux services du Semoctom

Les raisons des évolutions de service.....	2
La collecte et les bacs.....	2
Les déchets alimentaires et le compostage.....	3

# Les questions liées aux services du SEMOCTOM

## Les raisons des évolutions du service

### Qui a décidé des nouveaux rythmes de collecte ?

La consultation des habitants a eu lieu lors de l'étude en 2021 et 2022 : réunions territoriales, travail approfondi avec un panel d'habitants, réunions en communauté de communes, et communes. C'est suite à ce long processus de concertation que le projet En100ble a été défini et que les actions ont donc été construites avec les élus et les habitants. Ce programme vise à réduire la production de déchets de 100 kg par habitant d'ici 2030.

### Pourquoi ces changements interviennent-ils maintenant ?

Ils répondent à des objectifs réglementaires et environnementaux nationaux (réduction des déchets) et à la nécessité de maîtriser les coûts face à l'inflation, hausse des carburants et autres charges. Les efforts locaux de tri et les réorganisations permettent de contenir les variations de la TEOM.

### Moins de service, plus de taxe : est-ce normal ?

Ces changements interviennent dans le cadre du programme En100ble, qui vise à réduire la production de déchets de 100kg par habitant d'ici 2030.

Il s'agit d'un objectif réglementaire fixé au niveau national afin de répondre aux enjeux environnementaux.

Au niveau local, les actions à mettre en place ont été construites avec les élus et les habitants du territoire, entre 2021 et 2022.

Le service n'a pas baissé, n'oublions pas que l'équipement gratuit en composteur ainsi que la collecte des déchets alimentaires ont été déployés sur tous les territoires.

La collecte des points déchets alimentaires se fait toutes les semaines ainsi que leur lavage.

2 Toutefois, passer à une collecte des ordures ménagères tous les 15 jours engendrera une meilleure maîtrise de nos frais

d'exploitation, une réduction de l'empreinte carbone et un meilleur tri des déchets.

Au-delà des bénéfices pour l'environnement, ces évolutions de service et de nos comportements sont indispensables pour contrôler au mieux les variations de la TEOM et nous permettre de trouver le meilleur compromis entre la maîtrise des coûts et le respect des objectifs réglementaires fixés au niveau national pour répondre aux enjeux environnementaux.

### Est-ce que la collecte en porte-à-porte va disparaître ?

Au SEMOCTOM, les élus ont décidé de faire évoluer les collectes mais de conserver la collecte en porte à porte pour les ordures ménagères et le tri. Il n'est pas question de changer ce mode de collecte sur notre territoire.

## La collecte et les bacs

### Pourquoi passer à une collecte tous les 15 jours ?

Cette décision a été prise dans le cadre du projet En100ble qui vise à réduire la production de déchets. Avec les nouvelles consignes de tri et la mise en place de solutions pour les déchets alimentaires (à domicile ou en points de collecte), il ne reste quasiment plus de déchets dans la poubelle noire. Un ramassage tous les 15 jours permet de maîtriser les coûts liés aux déplacements.

### Pourquoi la collecte n'est-elle pas hebdomadaire comme en ville ?

En ville et partout en France les fréquences de ramassage sont à la baisse.

Le contexte urbain et rural n'est pas le même. Notre configuration nous permet d'envisager des collectes plus espacées.

## **Les poubelles ne vont-elles pas déborder ?**

Depuis 2023 avec les nouvelles consignes de tri des emballages et papier et les solutions mises en place pour trier les déchets alimentaires (compostage et points de collecte), le volume de la poubelle noire est réduit quasiment de moitié. Beaucoup d'usagers ne sortent déjà plus leur poubelle toutes les semaines.

## **Mon bac noir est trop petit, puis-je en avoir un plus grand ?**

En mettant en place tous les gestes de tri (emballages et papiers et déchets alimentaires, compostage), il ne devrait rester que moins de la moitié de votre poubelle actuellement, aussi une poubelle plus grande n'est pas nécessaire. La taille du bac noir est liée à la composition du foyer.

## **J'ai des enfants en bas âge ou une personne dépendante au foyer : puis-je avoir un bac plus grand ?**

Oui. Pour les familles avec jeunes enfants ou personnes dépendantes, il est possible d'augmenter la taille du bac noir afin de répondre aux besoins spécifiques du foyer.

## **Je suis assistante maternelle, comment faire ?**

Vous avez droit à un bac supplémentaire pour votre activité professionnelle (240 L OMR et 360 L tri) gratuitement.

## **Les mauvaises odeurs et les asticots vont-ils proliférer ?**

Ces nuisances sont principalement causées par les déchets alimentaires. En triant vos restes alimentaires (compostage domestique ou dépôt en points de collecte), vous évitez ces désagréments. Des bio-seaux et sacs kraft sont fournis pour conserver les déchets avant dépôt.

## **Pourquoi ne pas collecter le bac jaune chaque semaine ?**

Même si les efforts de tri progressent, les volumes actuels ne permettent pas encore d'envoyer une collecte hebdomadaire : les camions ne seraient pas suffisamment remplis. Le tri et l'aplatissement des emballages restent recommandés.

## **Mon bac jaune est trop petit : puis-je le changer ?**

Oui. Si votre bac jaune sature régulièrement malgré les gestes (aplatir cartons, écraser bouteilles), la collectivité peut fournir un bac jaune plus grand. La livraison est gratuite en 2025. Faites la demande via l'application, le site, par mail ([serviceauxpublics@semoctom.com](mailto:serviceauxpublics@semoctom.com)) ou par téléphone (05 57 34 53 20).

## **Les déchets alimentaires et le compostage**

### **Nous ne sommes pas équipés pour composter : que faire ?**

Des messagers sont allés à la rencontre des habitants début 2025 pour équiper gratuitement en composteurs, former et sensibiliser. Si vous n'avez pas été rencontré, le Semoctom peut vous équiper et vous former sur demande.

### **Je ne peux pas me déplacer jusqu'au point de collecte : que faire ?**

Il n'est pas nécessaire de déposer vos déchets alimentaires tous les jours, avec votre bio-seau vous pouvez les conserver plusieurs jours et vous éviter des déplacements trop fréquents. Le maillage est densifié afin d'optimiser les distances et éviter les trajets.

Le taux de remplissage est vérifié chaque semaine lors de la collecte et le nettoyage de la borne. Les emplacements pourront être revus ou densifiés en fonction des taux de remplissage.

### **Je souhaite me former au compostage, comment faire ?**

Le SEMOCTOM propose des initiations au compostage : inscrivez-vous via le site internet ou par mail : [prevention@semoctom.com](mailto:prevention@semoctom.com). Des animations scolaires et des visites (escape game) sont également proposées.



## Qui est le SEMOCTOM ?

Le SEMOCTOM est le Syndicat de l'Entre-deux-Mers-Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères. Il s'agit d'un établissement public (syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés). Le SEMOCTOM dessert 98 communes et 138 000 habitants (en 2025).

Le SEMOCTOM exerce une mission de service public de prévention, collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

**Une question ou une demande ?  
Contactez nos services  
05 57 34 53 20  
[www.semoctom.com](http://www.semoctom.com)**

9 route d'Allégrat, 33670 Saint-Léon



TELECHARGEZ SEMOCTOM<sup>+</sup>

Téléchargez l'application mobile **Semoctom+** pour recevoir des alertes la veille de votre collecte, trouver les points d'apport volontaire les plus proches de vous et rester informé de nos actualités.